

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 14 avril 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, LE BERGER Camille, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration Mme Brigitte DELCASSE
M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE
M. Franck SEGONNE a donné procuration à M. Éric CONTE
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Joel COMBALBERT

Excusé : - Absent : M. Pierrick THOMAS

Mme Brigitte DELCASSE a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 7 : Affectation de résultat budget chaufferie bois

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte financier unique du budget chaufferie bois, statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice, constate que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de : 15 953.23 €

Dont :

Résultat de l'exercice : 15 953.23 €

Résultat antérieur de l'exercice : 0.00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement

Déficit de financement 2 055.70 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

Excédent de financement 0.00 €

Déficit de financement 2 055.70 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation Article 1068 14 000.00 €

Report en exploitation Article 002 1 953.23 €

Ainsi fait et délibéré le 28 avril 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Brigitte DELCASSE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

